

## Règlement intérieur de l'école 2020 -2021

Les parents ont choisi d'inscrire leur(s) enfants dans le cadre de l'établissement scolaire privé **Nicolazic-La Salle**.

Ce règlement intérieur est donc un contrat qui engage solidairement les familles et l'équipe d'encadrement.

### A - L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

1. Les périodes de vacances respectent le calendrier officiel soit :

La rentrée scolaire : Jour de reprise Mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020,  
ET le Lundi 7 septembre pour les Petites Sections Montessori

Les vacances de la Toussaint : Fin des cours Vendredi SOIR 16 octobre - Jour de reprise Lundi 2 novembre 2021  
 Les vacances de Noël : Fin des cours Vendredi SOIR 18 décembre - Jour de reprise Lundi 4 janvier 2021,  
 Les vacances d'hiver : Fin des cours Vendredi SOIR 19 février - Jour de reprise Lundi 8 mars 2021,  
 Les vacances de Printemps : Fin des cours Vendredi SOIR 23 avril - Jour de reprise Lundi 10 mai 2021,  
 Pont de l'Ascension : du jeudi 13 mai au dimanche 16 mai 2021  
 Grandes Vacances : **Fin des cours** Mardi SOIR 6 juillet 2021. Attention Pas de Garderie ni d'étude ce soir là.

Le Lundi de Pentecôte est un jour SANS école dit « de solidarité ».

**Attention :**

La journée des communautés éducatives aura lieu le vendredi 4 décembre 2020. Il n'y aura donc pas classe ce jour là.

2. Les horaires suivants s'appliquent aux quatre jours de classe (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

**Sauf Protocole sanitaire en vigueur**

La durée hebdomadaire de la scolarité est de 24 heures. Les temps récupérés à la fin de chaque matinée (15 minutes) permettent le développement au sein de chaque classe du projet catéchétique (éveil religieux en maternelle, catéchèse en élémentaire).

	Classes Montessori Classe Toute Petite Section - Petite Section	Classe MS - GS	Classes CP - CE1 - CE2 - CM1 - CM2
<b>Garderie Accès rue J.Gougaud uniquement</b>		7h30 - 8h15	
<b>Accueil</b>	8h15 en classe	8h15 en classe	8h15 en classe
<b>Début cours matin</b>		8h30	
<b>Fin cours du matin</b>	11h45 repris en classe	11h45 repris en classe	11h45 aux grilles de l'école
<b>Accueil l'après-midi</b>	A partir de 13h15 en classe	A partir de 13h15 dans la cour des maternelles	A partir de 13h15 dans la cour des Primaires
<b>Début cours après-midi</b>	13h30	13h30	13h30
<b>Fin des cours de l'après-midi</b>	16h30 repris en classe	16h30 repris dans la cour des maternelles	16h30 aux grilles de l'école
<b>Garderie (Salle Bibliothèque )</b>		16h45 - 19h00	
<b>Etude surveillée</b>	/	/	<b>CP 16h45 à 17h15 - CE1 CE2 CM1 CM2 16h45 à 17h45</b>
<b>Garderie (Salle Bibliothèque ) Accès rue J.Gougaud uniquement</b>			17h45 - 19h00

## Etude

16h45 : les enfants (CP/CE 1/CE2/CM1/CM2) sont accompagnés dans la réalisation de leurs tâches scolaires par une assistante maternelle.

### Lieux de l'étude et de la garderie :

Etude Niveau CP avec Charlène LORCY dans la classe de gauche à l'étage Escalier extérieur en métal

Etude Niveau CE1 - CE2 avec Myriam Besnard et Audrey Le Mab dans la classe de droite à l'étage Escalier extérieur en métal

Etude Niveau CM1 - CM2 avec Jacqueline HOUEIX dans la classe Etage Nouveau bâtiment restauration

Garderie du matin dans la salle bibliothèque (sous l'escalier en métal extérieur) surveillée par Jacqueline HOUEIX

Garderie soir surveillée par Julie NIO et Ayse SENKAL dans la classe de motricité

Nous attirons votre attention sur la nécessaire vigilance quant au respect de ces horaires. Il permet à votre enfant une installation plus aisée dans son » métier d'élève ». L'étude est un lieu de travail où le silence est requis.

\* **Le Matin tout enfant déposé à l'école dans cette tranche horaire doit impérativement être orienté vers les locaux de la garderie (salle sous l'escalier extérieur métallique) . Pour des raisons de sécurité , l' accès se fait uniquement par le portail Rue Jean GOUGAUD.**

## Surveillance

Pour des raisons de sécurité, les portails avenue Roosevelt et rue Gougaud sont munis d'un interphone. Ils seront fermés pendant le temps de classe.

Si il ne fonctionne pas (connexion internet non stabilisée parfois), veuillez contacter par téléphone le secrétariat pour une ouverture manuelle. Tel : 02.97.63.09.68

La surveillance des élèves qui nous sont confiés s'effectue en continu. La répartition des élèves sur les aires de récréation tient compte de la configuration des locaux pour optimiser la sécurité de chacun.

Les enseignants sont garants de la surveillance des élèves et font preuve de vigilance dans cet exercice au sein de l'enceinte de l'école.

Aux heures de sortie, les accès (côté J.Gougaud et côté Roosevelt) sont sécurisés par la présence des enseignants, du personnel de l'établissement. **Seuls les enseignants et le personnel OGEC responsables sont autorisés à ouvrir les portails.**

## Autorisation de sortie :

Les élèves autorisés à quitter l'établissement seuls ou pris en charge par d'autres personnes à 11h45 et/ou à 16h30 doivent présenter obligatoirement à la personne de surveillance portail **leur carte de sortie**.

Sur cette carte les parents doivent inscrire le nom et prénom des personnes autorisées par les parents à récupérer leurs enfants. Les personnes autorisées doivent être capable de prouver leur identité.

En raison du protocole sanitaire, seules les familles des enfants scolarisés **en maternelle** sont autorisées à pénétrer masquées dans l'enceinte de l'école.

Toute modification relative au mode de sortie précisé sur la carte, doit être signalée, par écrit au chef d'établissement qui informera les personnes en charge de l'enfant (aide maternelle, personnel d'étude) et l'enseignant(e).

Tout enfant **encore présent** dans la cour de l'école ou en classe(s) maternelle(s) à 16h45 sera dirigé vers les services de garderie (élève en maternelle), d'étude (élève en élémentaire) pour contribuer à assurer sa surveillance.

## **Admission en école maternelle**

Les enfants âgés de deux ans au jour de la rentrée scolaire ou atteignant cet âge avant le 31 décembre 2019 peuvent être admis à l'école maternelle, dans la limite des places disponibles. Il est entendu qu'ils doivent remplir les conditions de propriété indispensables à une intégration en collectivité.

L'inscription d'un enfant en classe de PS1 implique l'engagement des familles. Ainsi, pour lui permettre de développer sa personnalité, de s'intégrer au groupe classe, il est attendu qu'il fréquente sa classe de PS1 PS2, **impérativement début septembre ou au mois de janvier**.

## **Fréquentation et obligation scolaire**

La fréquentation régulière de l'école maternelle et élémentaire est obligatoire à partir de 3 ans. Toute demande d'aménagement pour une sieste à la maison est soumise à autorisation. Les formulaires sont à demander à l'enseignante de votre enfant. Cette législation ne s'adresse pas aux enfants scolarisés en PS1.

Les motifs de toute absence doivent donc être légitimés par un mot écrit et par un certificat médical transmis à l'enseignant.

Des autorisations à caractère exceptionnel peuvent être accordées par le chef d'établissement à la demande écrite des familles.

Les retards récurrents et sans justification seront signalés à l'inspection académique.

## **Aménagement du temps de l'élève durant la pause méridienne**

- Aide personnalisée

Depuis la rentrée scolaire 2008, un temps consacré à l'aide personnalisée a été institué par le ministère de l'éducation nationale. Il s'adresse aux élèves rencontrant des difficultés particulières dans un champ d'apprentissage. L'accompagnement est réalisé par des enseignants de l'équipe (maternelle et élémentaire).

Ces heures dispensées sont intégrées au temps d'enseignement obligatoire des personnels enseignants.

Les parents sont informés par écrit de la proposition du suivi. L'action auprès de l'enfant ne peut débuter que si les parents ont émis un avis favorable.

Les enfants concernés par cette démarche sont pris en charge sur le temps méridien ou en fin de journée.

## **Vie scolaire**

### **Dispositions générales**

La vie des élèves et l'action enseignante sont organisées de manière à permettre d'atteindre les objectifs fixés par les programmes de l'éducation nationale d'une part, le projet éducatif de l'école d'autre part.

Le respect constitue le socle sur lequel s'élaborent les relations entre les personnes.

Les enseignantes et le personnel non enseignant adoptent une attitude faite d'écoute et d'attention pour chaque élève, chaque famille.

Les élèves et les familles ont l'obligation de s'interdire toute attitude qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne du chef d'établissement, de l'enseignante, du personnel, des autres élèves et des familles de ces derniers.

## **Posture de l'enseignant éducateur**

### **Encouragements**

Tout enseignement vise à valoriser les réussites de l'élève, en l'aider à dépasser ses difficultés pour qu'il acquière la confiance en soi nécessaire à toute avancée.

### **Sanctions**

Il appartient à chaque enseignant de contribuer à éduquer chaque enfant en l'engageant dans un processus de responsabilisation.

En maternelle, en cas d'attitude momentanément difficile, un enfant peut être isolé, tout en restant à la vue de son enseignant le temps de retrouver le calme nécessaire à sa réintégration au groupe classe.

En primaire, les sanctions attribuées (isolement, privation d'accès à un espace de jeu, rédaction d'un écrit, mémorisation d'un principe éducatif bafoué, privation d'un temps de récréation égal à 5 minutes maximum) se veulent éducatives. Attribuées à bon escient, en réponse à une attitude non conforme aux règles collectives mises en œuvre au sein de la classe, dans les différents espaces de l'école, elles se veulent un moyen d'éduquer l'enfant au respect des cadres posés, dans la responsabilisation et non la culpabilisation.

L'attitude d'un élève qui perturberait de façon répétée l'espace de vie collective qu'est la cantine, l'espace de travail que se doit d'être l'étude, pourrait entraîner une éviction momentanée de ces lieux.

### **Hygiène**

Un entretien des locaux est assuré quotidiennement par le personnel.

Des mesures visant l'acquisition des règles d'hygiène élémentaires sont appliquées (nettoyage des mains en classe, avant de rentrer dans l'espace de restauration).

Les parents sont invités à contrôler régulièrement la chevelure de leur enfant et à engager un traitement des parasites dès que cela s'avère nécessaire pour tenter ainsi d'apporter une réponse collective à un phénomène récurrent.

Aucun médicament ne peut être administré à un enfant à l'intérieur de l'école sauf PAP ou PAI.

### **Sécurité**

Des exercices, en respect de la législation en vigueur dans ce domaine, sont réalisés trois fois dans l'année.

### **Concertation entre les familles et les enseignants**

Le projet éducatif qui fait de la liaison « école famille » le pivot de son action, engage l'école à renforcer les liens existants. Une information régulière du chef d'établissement (« la vie de l'école ») tente modestement de rendre compte de l'action pédagogique des enseignants pour éclairer le sens donné aux différentes activités menées par les élèves. Elle tend aussi à donner une lisibilité des mises en œuvre effectuées par les associations de gestion et de parents d'élèves dans le lien entretenu avec les orientations du projet éducatif. Elle cherche enfin à témoigner au travers d'actes quotidiens, de moments liturgiques de l'engagement collectif d'hommes, de femmes et d'enfants dans la foi.

Chaque enseignant rencontre les parents chaque fois qu'il est nécessaire de croiser les regards, celui du parent qui connaît l'enfant, celui de l'enseignant qui connaît davantage l'élève pour convenir ensemble des meilleures solutions à prendre dans l'intérêt de l'enfant/élève.

Des réunions sont organisées au mois de septembre, par classes, par niveaux de classe, pour informer des objectifs du niveau d'enseignement concerné, rendre compte des actions prévues en lien avec les orientations du projet d'école, divulguer des informations pratiques inhérentes au fonctionnement de la classe. Les dates seront communiquées pour chaque niveau d'enseignement dès la rentrée.

### **Animation Pastorale**

Vous avez choisi de nous confier votre enfant . Il est important qu'il participe à toutes les activités proposées par l'école. L'éveil religieux en fait partie. Dans notre emploi du temps, une heure par semaine y est consacrée.

En maternelle et en CP, l'éveil religieux est surtout une manière d'être et de vivre ensemble tous les jours qui est enseignée et des temps forts au cours de l'année.

A partir du CE1, la catéchèse se fait chaque semaine en groupe animée par les enseignants et intervenants de la paroisse. C'est un éveil à la foi et aussi à une culture religieuse.

### **Inscriptions au catéchisme**

Pour les Reinscriptions au catéchisme de la paroisse, vous trouverez la fiche d'inscription à télécharger sur <http://eglise-vannes-emmanuel.fr/catechisme>

**Les réinscriptions** se fait après avoir imprimé et complété chez vous la fiche d'inscription. Celle-ci et les documents suivants sont à déposer à l'accueil (ou boîte aux lettres) **de Notre Dame de Lourdes**, (52 rue de la Brise 56000 Vannes) : la fiche d'inscription(ci-joint) complétée et signée - L'attestation de baptême (si ce n'est pas déjà fait) - Un chèque de 50 euros pour un enfant, de 80 euros pour deux enfants (à l'ordre de *Paroisse*). **Aucune inscription ne sera prise par mail.**

Vous pouvez communiquer aux nouvelles familles que vous connaissez les dates d'inscription suivantes :

**Pour les nouvelles inscriptions (nouvelles familles)**, les inscriptions se font de visu :

- Mercredi 9 septembre de 14h à 16h à Notre-Dame de Lourdes : pour les primaires (CE1 à CM2)
- Samedi 12 septembre de 10h à 12h à Notre-Dame de Lourdes : pour les primaires (CE1 à CM2)

Découvrir ou approfondir la foi catholique avec des enfants de son âge, et se préparer aux sacrements. **Où et quand?**  
A Notre-Dame de Lourdes, le mercredi les CE1 et les CE2, avec deux créneaux horaires: de 10h30 à 11h45, et de 14h à 15h15.

La rentrée du catéchisme CM1 et CM2 se fera le mercredi 16 septembre.

**Contact : Marie-Françoise Pinoche : 06 03 50 17 85 - [mf.pinoche@sfr.fr](mailto:mf.pinoche@sfr.fr)**

**Clémence Gérald : 06 16 86 21 54 - [clemence.gerald56@gmail.com](mailto:clemence.gerald56@gmail.com)**

**Catéchisme CM1-CM2 (sacrement de la confirmation)**

Découvrir ou approfondir la foi catholique avec des enfants de son âge, et se préparer aux sacrements.**Où et quand?**  
A Notre-Dame de Lourdes, le mardi de 17h à 18h15.**Contact :** **Marie-Françoise Pinoche** : 06 03 50 17 85 - [mf.pinoche@sfr.fr](mailto:mf.pinoche@sfr.fr)  
**Clémence Gérald** : 06 16 86 21 54 - [clemence.gerald56@gmail.com](mailto:clemence.gerald56@gmail.com)  
La rentrée du catéchisme CM1 et CM2 se fera le mardi 15 septembre.

### Orientations et projets spécifiques

- En maternelle : sensibilisation à l'anglais

Les élèves scolarisés en classes de MS, GS et CP suivent des ateliers de sensibilisation à la langue anglaise, conduits par des animatrices de l'association « Pop English ». Cette première approche de l'anglais est facturée aux familles (intégration au forfait de scolarité). Les interventions sont réparties sur l'année entre octobre et début juin.

- En élémentaire

Les élèves du groupe CM2 (participeront au projet « classe de découverte en milieu montagnard ».

Lieu : MANIGOG (Haute Savoie), au centre laSalien « La Ruche »

Date : du 19 mars au 26 mars 2021

Moyen de transport : train

- Au niveau de l'école

Les enseignants ont engagé une réflexion pour définir en lien avec les orientations du projet d'école, une action collective.

La lisibilité du projet se fera au travers des investigations menées dans les classes, les cycles.

### Le Règlement Général pour la Protection des Données

Les informations recueillies à l'inscription de votre enfant sont obligatoires pour effectuer sa scolarité dans l'établissement. Elles font l'objet de traitements informatiques. Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées, au départ de l'élève, dans les dossiers de l'établissement. Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement. Sauf opposition du(des) parent(s), noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmises à l'association de parents d'élèves «APEL» de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement catholique) et à notre partenaire communication (palmarès) INFOCAP. En travaillant avec des partenaires reconnus et grâce à une infrastructure adaptées et sécurisées, nous nous engageons à protéger les données des familles et celles des enfants. Conformément à la loi « informatique et libertés » modifiée et à l'ensemble de la réglementation sur la protection des données personnelles -RGPD, les parents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leur enfant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, les parents pourront s'adresser à l'établissement

*A coller dans le cahier de liaison ou pochette documents de votre enfant svp*



**NOTRE BIEN VIVRE A L'ECOLE 2020 - 2021**  
**à destination des enfants**

- Je respecte la parole de tout adulte dans les différents espaces de l'école (en classe, dans la cour, à la garderie, à la cantine, à l'étude).
- J'observe les règles de politesse en usage à chaque fois que je m'adresse à un enfant ou à un adulte.
- Je poursuis l'apprentissage de la propreté qui est fait à la maison (lavage des mains, papiers jetés dans les poubelles...).
- Je veille au maintien de la propreté dans les sanitaires (usage du papier raisonnable, utilisation de l'eau uniquement pour le lavage des mains).
- Je m'engage à respecter tous les enfants, les adultes que je suis amené à croiser en classe, sur la cour, à la cantine, à la garderie, à l'étude, en me gardant de mots ou de gestes injurieux ou déplacés à leur encontre, en ne portant sur moi aucun objet susceptible de mettre mes camarades ou moi-même en danger (ciseaux, objet coupant, tranchant...).
- Je m'engage à manger proprement , calmement et éviter le gaspillage.
- Je m'engage à prendre soin des jeux collectifs, du matériel qui appartient à l'école.
- Je pénètre toujours dans les locaux de l'école en présence d'un adulte et uniquement sous couvert d'un enseignant (salle de classe, de motricité). Ne pas remonter en classe seul.
- Je m'engage à avoir une attitude responsable et évite de me mettre ou de mettre mes camarades en danger en sautant d'un muret, en ignorant les limites des terrains de jeu.
- Je m'engage à ne pas créer de désagréments inutiles aux autres et j'accepte de respecter certains interdits (sauter dans les flaques, jouer au ballon aux heures de rentrée et de sortie des élèves...).
- Je m'engage à avoir une attitude et une tenue vestimentaire correctes et comprends à ce titre, par exemple, qu'il m'est interdit de mâcher du chewing-gum.
- Je garde mes jeux, objets personnels à la maison (cartes de collection, jouets...).
- Classes de primaires : Je peux disposer de billes, cartes à jouer, de diabolos, d'élastiques, de cordes à sauter, de petits jeux de société, de livres. Je m'engage à prendre soin de ces différents objets dont je suis seul responsable dans l'enceinte de l'école.
- Je m'engage à jouer en prenant conscience de la présence des autres et en adaptant mon attitude en conséquence (tir de balle mesuré, course maîtrisée...)
- Je m'engage à prendre soin de mes vêtements (en veillant à les récupérer dans les différents lieux où me conduisent mes activités), de ceux des autres.
- Je m'engage à communiquer les informations données par les enseignants à mes parents.
- J'accepte la sanction chaque fois que je manque aux engagements ci-dessus. Si je ne respecte pas ce règlement, j'accepterai une sanction d'intérêt collectif ( rangement, nettoyage de la cour, aide au ménage...)

Nom et Prénom de l'élève : .....

Classe de : .....

Date et signature de l'élève : .....